

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS

“Sondage Espace Aubade et Jeu-concours Week-end Bien-être ”

Article 1 – Organisateur du jeu

Le présent jeu-concours (ci-après le « Jeu ») est organisé par la société ESPACE AUBADE, dont le siège social est situé 1 rue du Doubs – 67100 Strasbourg (ci-après l'« Organisateur »).

Le Jeu est géré directement par l'Organisateur, sans intermédiaire ni plateforme tierce. Il est accessible exclusivement sur le site internet <https://www.espace-aubade.fr> (ci-après le « Site »). Les informations communiquées par les participants sont destinées uniquement à l'Organisateur.

Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus au jour de la participation), résidant en France métropolitaine, disposant d'une adresse email valide et d'une adresse postale en France métropolitaine.

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel de l'Organisateur (salariés, dirigeants, stagiaires) ;
- leur conjoint, concubin ou partenaire de PACS, ainsi que leurs ascendants et descendants directs et toute personne résidant à leur domicile.

La participation est strictement personnelle. Toute participation effectuée pour le compte d'un tiers, sous une fausse identité ou par des moyens automatisés, techniques ou frauduleux (robots, scripts, comptes multiples, usurpation d'identité, etc.) entraîne la nullité de la participation concernée, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 – Durée du jeu

Le Jeu se déroule sous la forme de plusieurs sessions de participation successives (questionnaires/sondages), organisées dans le cadre d'une même étude intitulée « Les Français et la salle de bain », entre le mardi 21 juillet 2026 à 10h00 et le 20 décembre 2026 à 23h59 inclus.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Cinq (5) sessions de participation (sondages) seront publiées successivement sur le Site entre le 21 juillet 2026 et le 20 décembre 2026 inclus ;
- Les dates d'ouverture et de clôture de chaque session seront précisées, pour chacune d'elles, sur la publication correspondante du Site au moment de sa mise en ligne ;
- L'ensemble des participations valides recueillies au titre des cinq (5) sessions seront regroupées pour constituer la base unique du tirage au sort visé à l'Article 6.

Un tirage au sort unique, portant sur l'ensemble des participations valides enregistrées durant toute la durée du Jeu, sera effectué le lundi 4 janvier 2027.

Article 4 — Modalités de participation

Pour participer, l'internaute doit :

- se rendre sur la publication du Jeu correspondant à la session en cours, mise en ligne par l'Organisateur sur la page <https://www.espace-aubade.fr/actualites/> ;
- cliquer sur le lien renvoyant vers le formulaire de sondage ;
- répondre à l'ensemble des questions du sondage ;
- renseigner ses coordonnées (nom, prénom, adresse email) ;
- prendre connaissance et accepter le présent règlement ainsi que les conditions de traitement de ses données personnelles décrites à l'Article 9, puis valider sa participation.

Toute participation incomplète, illisible, ou ne comportant pas l'ensemble des informations demandées sera considérée comme nulle.

Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois par session de sondage. Les participations en doublon, identifiées sur la base de l'adresse email renseignée, ne seront prises en compte qu'une seule fois (la première participation valide étant retenue). Un même participant peut en revanche participer à chacune des 5 sessions successives visées à l'Article 3, dans la limite d'une participation par session.

Article 5 — Dotations

L'Organisateur met en jeu, au titre de l'ensemble des sessions cumulées, deux (2) lots de Coffrets cadeau « Échappée bien-être et spa — Séjour » pour deux personnes, édités par SMARTBOX, d'une valeur unitaire indicative de 129,90 € TTC.

Chaque gagnant ne peut se voir attribuer qu'un seul lot, tous sondages confondus.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces ou en une autre prestation, en tout ou partie. En cas de force majeure ou d'indisponibilité du lot annoncé, l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de nature et de valeur équivalentes, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le coffret cadeau est soumis, pour son utilisation (durée de validité, réservation, conditions d'annulation, etc.), aux conditions générales propres à son émetteur, SMARTBOX, disponibles sur le site de ce dernier. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de la bonne exécution de la prestation par cet émetteur tiers.

Article 6 — Désignation des gagnants

Deux (2) gagnants seront désignés par tirage au sort aléatoire, effectué au moyen d'un outil informatique dédié, parmi l'ensemble des participations valides enregistrées au titre des cinq (5) sessions visées à l'Article 3, à l'issue de la clôture du Jeu le 20 décembre 2026 à 23h59.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 4 janvier 2027.

À l'occasion de ce même tirage, l'Organisateur désignera également, pour chaque lot, deux (2) gagnants suppléants, classés par ordre de tirage, appelés à se substituer au gagnant principal en cas de non-réponse de ce dernier dans le délai prévu à l'Article 7, ou en cas d'invalidité de sa participation.

Article 7 — Remise des lots

Les gagnants (principaux puis, le cas échéant, suppléants) sont avertis par email, à l'adresse renseignée lors de leur participation, dans un délai de 7 jours calendaires suivant le tirage au sort.

Les gagnants disposent d'un délai de 7 jours calendaires à compter de l'envoi de cet email pour récolter leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale en France métropolitaine, numéro de téléphone), nécessaires à l'expédition du lot.

Ces informations sont destinées à un usage strictement limité à l'organisation de l'envoi du gain par voie postale ou par un transporteur privé. Elles ne feront l'objet d'aucune utilisation commerciale.

À défaut de réponse du gagnant dans le délai de 7 jours calendaires, ou en cas d'impossibilité de le joindre, celui-ci perd le bénéfice du lot, qui sera alors proposé au

premier gagnant suppléant selon l'ordre de tirage établi à l'Article 6, dans les mêmes conditions et délais. Si aucun suppléant ne confirme sa participation dans les conditions prévues, le lot restera acquis à l'Organisateur, qui pourra librement en disposer.

Les lots sont expédiés sans frais, à l'adresse indiquée par les gagnants. L'Organisateur s'engage à procéder à l'expédition dans les meilleurs délais une fois les coordonnées de l'ensemble des gagnants confirmées, sans toutefois garantir de date précise, et au plus tard le 31 janvier 2027.

Article 8 – Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement et à tout moment sur le Site, à l'adresse suivante : <https://www.espace-aubade.fr/actualites/concours>.

Il peut également être adressé sur simple demande écrite à l'Organisateur, à l'adresse contact@espace-aubade.fr, pendant toute la durée du Jeu.

Article 9 – Données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu (nom, prénom, adresse email, et pour les gagnants, adresse postale et numéro de téléphone) sont traitées par l'Organisateur, responsable de traitement, sur le fondement de l'exécution des mesures précontractuelles/contractuelles liées à la participation au Jeu (article 6.1.b du RGPD) et, s'agissant des réponses au questionnaire d'étude, sur le fondement du consentement du participant.

Ces données sont utilisées aux seules fins suivantes :

- gestion de la participation au Jeu et organisation du tirage au sort ;
- contact des gagnants et expédition des lots ;
- exploitation statistique et anonymisée des réponses au questionnaire dans le cadre de l'étude « Les Français et la salle de bain ».

Elles ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale ni d'aucune cession à des tiers, à l'exception, le cas échéant, du prestataire chargé de l'expédition postale des lots.

Les données sont conservées pendant la durée du Jeu augmentée du délai nécessaire à la remise des lots et au traitement d'éventuelles réclamations, puis supprimées ou

anonymisées, dans un délai maximum de 6 mois à compter de la clôture définitive du Jeu, sauf obligation légale de conservation plus longue.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès. Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande, accompagnée d'un justificatif d'identité, à l'adresse contact@espace-aubade.fr.

Article 10 — Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnement du réseau Internet, du Site ou du formulaire de participation, quelle qu'en soit la cause ;
- perte, altération ou non-réception de données ou de participations, pour quelque raison que ce soit ;
- problème d'acheminement postal ou de livraison du lot par le transporteur ;
- usage frauduleux de l'identité d'un tiers par un participant ;
- incompatibilité du terminal ou de la configuration technique du participant avec le formulaire de participation.

L'Organisateur se réserve le droit, sans que sa responsabilité puisse être engagée, d'écourter, prolonger, modifier ou annuler le Jeu, notamment en cas de force majeure ou de nécessité, sous réserve d'en informer les participants par une publication sur le Site.

L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure, à tout moment et sans préavis, tout participant ne respectant pas le présent règlement, notamment en cas de fraude avérée ou suspectée.

Article 11 — Droit applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

En cas de différend survenant à l'occasion du Jeu ou de son interprétation, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

Article 12 — Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France.